

Dégâts de gibiers : leurs réductions au cœur des préoccupations de la Fdsea et des JA de Seine et Marne

Notre responsabilité : proposer, accompagner et défendre.

Notre responsabilité :

- Travailler à la réduction des dégâts,
- Définir et surveiller les points noirs,
- Proposer une indemnisation au plus juste de la réalité des marchés,
- Maintenir les espèces sur la liste des nuisibles,
- Définir des protocoles de gestion de certaines espèces.

Nos acquis :

Un véritable travail avec la fédération des chasseurs et l'administration.

Une réduction des dégâts avec des surfaces touchées divisées par deux en 6 ans.

Des prix d'indemnisations réalistes,

La mise en place d'un protocole « lapin » qui permet de faire en sorte que la SNCF, APRR, la DERIF (Francilienne) et le Conseil Général indemnisent les dégâts de lapins et mettent en place des mesures de régulation,

Un travail important sur les conventions « clôtures ».

Nos demandes :

- Poursuivre nos actions communes avec la FDC77,
- Réduire encore les dégâts et maîtriser mieux les points noirs,
- Maintenir une liste des nuisibles la plus ouverte possible pour intervenir en cas de besoin.

Depuis quelques années, sous l'impulsion de la nouvelle équipe de la fédération des chasseurs, les surfaces détruites par le grand gibier diminuent. De 1100 ha au plus haut, nous sommes descendus à 600 ha.

Ces chiffres montrent tout le travail mené par les chasseurs, mais il ne faut pas oublier le rôle primordial que la profession agricole exerce.

Pour la profession agricole, la réduction des dégâts passera avant tout par la maîtrise des populations voire la réduction lorsqu'un déséquilibre est constaté.

La Fdsea et les JA ont toujours accompagné les efforts mais ont aussi souhaité initier une vraie dynamique dans la réduction des dégâts, dans la protection des cultures, dans la gestion des points noirs et dans l'indemnisation des dégâts.

C'est ainsi que la commission dégâts de gibiers de la Fdsea a développé et promulgué les conventions tripartites pour l'entretien des clôtures. L'investissement de tous les acteurs est essentiel. Chasseurs, fédération des chasseurs et agriculteurs doivent œuvrer ensemble. Mais, certaines situations demandent



une intervention extérieure, sous l'impulsion de la Fdsea, la Fdc77 a mis en place des conventions où l'exploitant assure la surveillance et une tierce personne l'entretien.

Nous savons qu'il reste encore des points noirs, à nous d'être vigilants et d'œuvrer à leur réduction. Les dégâts de gibiers font partie du vivant, ils sont supportables lorsqu'ils sont acceptables par les exploitants.

Une indemnisation au plus juste de la réalité

Afin d'être au plus près de la réalité des marchés, la Fdsea et les Ja77 ont proposé une méthode pérenne pour la fixation du prix du blé. Indexée sur le matif, les périodes de commercialisation ou encore le prix moyen de campagne, cette méthode a permis de déterminer un prix du blé au plus juste.

Nous conduisons la même démarche pour les autres cultures et surtout pour le maïs

Un protocole lapin

Le lapin de garenne est un des symboles de la chasse française. Il est classé aujourd'hui gibier sur le territoire seine et marnais, excepté sur des secteurs et des communes bien identifiés. Devant l'explosion de certaines populations, la Fdsea et les JA77 ont été amenés à travailler sur un protocole de gestion du lapin. Selon les surfaces touchées et selon des procédures simples à mettre en œuvre, nous avons défini et proposé à l'administration et à la FDC77 des actions qui vont du classement nuisible, aux furetages organisés jusqu'à l'intervention d'un Lieutenant de Louveterie.

Des dégâts causés aussi par la petite faune

Nuisibles, gibiers, animaux sans statut, la Fdsea accompagnée de l'administration et de la Fdc77 apporte son concours dans la régulation des espèces. Le classement nuisible de certaines espèces répond à des règlements stricts. Sans donnée réelle d'impact sur les cultures agricoles, il est dorénavant impossible d'obtenir le classement d'une espèce comme nuisible. Qui d'autres se mobilisent pour chiffrer et pour proposer le classement des nuisibles ? Sans la force d'un véritable réseau, sans la mobilisation de chacun, ces résultats ne sauraient répondre aux enjeux. Aujourd'hui, plus de 350 ha de cultures sont ravagés pour des montants de près de 200 000 euros.

L'oie Bernache un symbole d'une action commune.

Jusqu'en 2011, cette oie du Canada était protégée. Les exploitants proches des étangs et des zones humides subissaient directement la destruction de leurs cultures. Après un travail commun avec la DDT, l'ONCFS, la FDC77 et bien sûr les structures nationales, non seulement cette oie a été classée chassable et elle peut être détruite puisqu'elle a été classée nuisible. Sans un consensus et une action commune, rien n'aurait abouti.

Nous savons que nous devons encore aller plus loin et accompagner les exploitants confrontés à des dégâts. La réduction des dégâts est l'affaire de tous, la Fdsea en tête.

